

Mission sur la formation aux métiers du journalisme

Rapport définitif

Denis Jeambar, Bruno Magliuoli, René Silvestre

A la suite de la lettre de mission que vous nous avez adressée le 26 mai 2009, nous avons défini un cadre de travail et nous nous en sommes tenus à l'esprit de cette lettre, c'est-à-dire à l'examen des questions de formation aux métiers du journalisme. Naturellement, nous avons tenu compte de l'évolution de ces métiers. Nous avons réalisé un certain nombre d'auditions tant auprès de responsables de formation que des acteurs de ces métiers. Nous n'avons pu que constater qu'il existe un problème de lien entre les différents acteurs et une certaine ambiguïté des éditeurs qui participent à des organismes paritaires sans pour autant s'impliquer dans ces questions. D'où un paritarisme en trompe-l'œil. Deux points nous semblent essentiels : d'une part, un système de formation extrêmement éclaté, qui nécessite une clarification urgente des diplômes et des titres délivrés ; d'autre part, des métiers en pleine évolution en raison de l'irruption d'internet, de l'internationalisation de l'information mais aussi de la crise économique qui frappe les médias. Ce rapport est conçu en trois parties : il dresse, d'abord, un état des lieux des secteurs de formation ; il soulève, ensuite, la question de la labellisation ou de la reconnaissance des diplômes et titres délivrés par les écoles ; il conduit enfin à s'interroger sur l'évolution des métiers. Nous proposons, également, une esquisse de la conférence annuelle.

I) Les formations

-Un ensemble extrêmement morcelé et contrasté ...

L'« Annuaire national de l'enseignement supérieur » publié chaque année par L'Etudiant (dernière édition à la date de rédaction de ce rapport d'étape : avril 2009), recense dans l'appareil d'enseignement supérieur français une centaine de formations aux métiers du journalisme :

- 41 écoles supérieures, pour la plupart privées, quelques-unes de statut universitaire
- 21 masters professionnels (université)
- 1 magistère (université)
- 2 DEUST (diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques)
- 6 licences professionnelles (université)

- 25 licences « information/communication » (université)
- 3 IUT proposant une spécialité journalisme dans le cadre du DUT information/communication (université)

Encore ne s'agit-il là que des formations qui se targuent clairement de former aux métiers du journalisme, de façon généraliste ou spécialisée, et dans le seul secteur de la formation initiale. Il faut ajouter à ces formations des dizaines d'autres, qui gravitent dans la sphère de l'univers des formations supérieures aux métiers de la communication, et donc beaucoup affirment qu'elles offrent des débouchés vers les métiers du journalisme.

Pour les usagers du système d'enseignement supérieur (élèves, parents d'élèves, enseignants prescripteurs en lycée ou premiers cycles d'enseignement supérieur), on peut difficilement rendre les choses plus confuses et plus opaques qu'elles ne le sont aujourd'hui. On a même le mauvais sentiment que, dans nombre de cas, on est à la limite de la supercherie, voire de la « tromperie sur la marchandise », parfois, cette limite est d'ailleurs franchie.

Un peu d'ordre existe, cependant, dans la mesure où parmi ces formations, 13 sont actuellement labellisées par la Commission nationale paritaire de l'emploi des journalistes (CNPEJ)

Eu égard à la fascination exercée auprès des usagers par ce secteur professionnel, encore très forte en vérité, en tenant compte des difficultés de recrutement constatées depuis une bonne dizaine d'année sur le marché de l'emploi des journalistes, et du coût pouvant aller jusqu'à plus de 7000 euros par an de certaines de ces formations, il nous semble absolument nécessaire que soit posée la question d'une amélioration de l'actuel système de labellisation qui vient d'être évoqué.

-... en quête d'une labellisation officielle plus claire qu'aujourd'hui.

Il existe en France une tradition de variété des sources de recrutement des journalistes. Ce n'est qu'en 1935 (par la loi Brachard), que fut édicté un commencement de statut du journaliste professionnel, ouvrant la voie à l'émergence de formations spécialisées. Leur nombre va rapidement croître, tout particulièrement à partir du milieu des années 1970. Cette explosion de l'offre de formation a conduit les partenaires sociaux à vouloir encadrer et crédibiliser ce secteur de formation en créant un système de reconnaissance de quelques établissements de formation. C'est à la Commission nationale paritaire de l'emploi des journalistes (CNPEJ), créée en 1976, que fut dévolu le soin de labelliser certaines de ces formations. En 2009, 11 formations sont

labellisées par cette instance, deux autres le seront d'ici à la fin de l'année universitaire 2009-2010.

Le CNPEJ est une instance composée à parité de représentants des organisations représentatives des éditeurs (presse nationale et régionale, secteur audiovisuel, agences de presse, etc.) et de ceux des syndicats de journalistes. Notons que c'est dans le cadre de la réécriture d'une nouvelle convention collective, en 1976, que cette instance fut constituée. Ses tâches sont diverses, et celle qui consiste à labelliser certaines formations aux métiers de journaliste n'est qu'une (le CNPEJ a pour mission « de participer à l'étude des moyens de formation et de perfectionnement, en liaison avec les organismes prévus aux articles 10 et 12 concernant la formation permanente), parmi beaucoup d'autres (étude de la situation de l'emploi et de son évolution ; études permettant d'appréhender la situation des journalistes ; examen des conditions de mise en œuvre des politiques de reclassement et réadaptation des journalistes, etc.).

Après avoir entendu un certain nombre d'acteurs de terrain, nous pensons que du fait 1) de la diversité et de l'ampleur de ces tâches malgré l'indéniable dévouement et la compétence des personnes qui composent la CNPEJ 2) que ses membres sont invités à se réunir une dizaine de fois par an, 3) de l'existence d'un référentiel général des formations au journalisme très rigoureux et en constante évolution, cette instance ne dispose pas des moyens qui lui permettraient de se consacrer à un examen constant et en profondeur de ce secteur de formation initiale et continue, du moins sous sa forme et dans ses responsabilités actuelles. En outre, il est frappant de noter que cet organisme n'est que partiellement paritaire puisqu'il ne comprend ni représentants de l'Etat ni représentant sdes écoles elles-mêmes : les 12 membres titulaires (comme leurs 12 suppléants) se partagent en une moitié de représentants des syndicats d'éditeurs et des différents types de presse, et une moitié de représentants des syndicats des journalistes représentatifs.

A titre de comparaison, nous citerons la **Commission du titre d'ingénieurs (CTI)**, autre instance paritaire habilitée à labelliser certaines formations professionnelles : celles qui préparent aux carrières d'ingénieurs. En France, du point de vue académique, l'appellation « titre d'ingénieur » renvoie à la détention d'un diplôme délivré à l'issue de formations spécifiques (en écoles ou universités) et de niveau bac + 5 minimum, selon un programme précis et pré défini (d'après cette définition, on recense actuellement en France 480000 ingénieurs diplômés). Par rapport à la CNPEJ, la CTI présente un certain nombre de caractéristiques qui la rendent à nos yeux plus efficace dans la mission de labellisation des titres délivrés à l'issue des formations.

- Au contraire de la CNPEJ, la CTI remplit des missions qui sont spécifiquement liées à la formation professionnelle : étude de toutes questions relatives aux formations d'ingénieurs ; enquêtes dans les établissements de formation et auprès des professionnels ; examen des demandes d'habilitation déposées par les établissements d'enseignement ; suivi de l'évolution de ces formations par vérification à intervalles réguliers ...
- Ses 32 membres, dont le mandat est de 4 ans renouvelable une seule fois, sont nommés par le ministre en charge de l'enseignement supérieur, sur proposition de leurs organismes d'origine : 8 d'entre eux représentent des groupements d'entreprises (le collège « employeurs »), 8 autres des syndicats ou des associations d'ingénieurs (le collège « salariés »), et 16 professeurs ou membres de direction d'écoles d'ingénieurs habilitées par la CTI, publiques ou privées (le collège « académique »). A noter : le greffe des travaux de la CTI est assuré par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur.
- En 2009, 220 écoles d'ingénieurs (publiques ou privées) sont accréditées par la CTI, diplômant environ 30000 ingénieurs par an, soit 60% des grades de ce type de niveau master (bac + 5), ce qui est bien plus que la labellisation des 11 écoles de journalisme, qui ne représentent qu'environ 7% des flux sortant de la centaine de formations présentées ci-dessus.
- Enfin, « last but not least », la CTI a vocation pour labelliser des écoles d'ingénieurs étrangères, tout particulièrement dans le cadre européen, dans le but de favoriser la mobilité académique et professionnelle des diplômés.

Nous suggérons que la CNPEJ évolue dans un sens qui pourrait s'inspirer du « modèle CTI » pour devenir une institution plus représentative et disposant de larges pouvoirs.

II) L'évolution des métiers

Il est évident que la révolution technologique est en train de bouleverser les métiers du journalisme, en condamnant certains, en fusionnant d'autres, en en faisant apparaître, enfin, de nouveaux. Ces évolutions se font au jour le jour, dans chaque entreprise, sans qu'ait été engagé un travail collectif prospectif conduit par tous les

acteurs de la profession. Du coup, les métiers sont pilotés à l'aveugle : les changements de stratégie sur le rapprochement ou non des rédactions papier et numérique illustrent cette situation. Ces approches par approximation sont évidemment coûteuses. Il est donc clair qu'un instrument d'information et d'analyse des métiers du journalisme fait gravement défaut. Il faut bien constater, également, que la profession, tout en geignant beaucoup, est toujours sceptique devant la création de ce type d'instrument. Pour autant, le temps est venu de créer des outils de pilotage du changement des métiers, essentiels pour les médias mais aussi pour les écoles qui forment les futurs journalistes.

Le premier travail, naturellement, doit être de recenser ces métiers, d'en dresser un tableau. Cet exercice vient, heureusement, d'être conduit par l'observatoire des métiers de la presse sans que, cependant, ce panorama n'ait fait l'objet de l'information qu'il mérite. Au-delà du constat dressé et de sa diffusion au plus grand nombre, il serait important, également, qu'il y ait une actualisation continue de l'évolution des métiers.

Une autre réflexion doit être engagée : le métier, via la commission de la carte, ne se définit que par le revenu déclaré sans préoccupation du savoir-faire. Peut-on faire évoluer les choses et comment ? Au moment où le métier de journaliste est de plus en plus mis en cause, il nous paraît très important de revoir le processus de délivrance de la carte en exigeant une validation professionnelle qui ne se réduise pas à la question des revenus. Une commission de la carte repensée, renforcée, devenant en quelque sorte une commission des métiers du journalisme, ne devrait-elle pas servir aussi d'instance de médiation sur les pratiques journalistiques ?

Troisième question, centrale, brûlante : quelle est, aujourd'hui, la valeur ajoutée de ce métier ? La réponse est, naturellement, la vérification de l'information et sa qualité. La sanction commerciale (le succès à travers les ventes ou l'audience) a longtemps servi de paravent pour éviter de répondre à cette interrogation (je suis lu, vu ou écouté par le plus grand nombre, donc je dis vrai). Cet argument ne tient plus en raison de la prolifération des sources d'information, du développement de la gratuité et d'une confusion galopante entre information, communication et spectacle (la mise en scène de l'information pour en faire une matière soulevant l'émotion sans passer par la réflexion). Une réflexion s'impose sur la responsabilité rédactionnelle : ne faudrait-il pas que le directeur de la publication soit toujours le directeur de la rédaction au lieu de l'éditeur pour placer cette question de la responsabilité au cœur de l'éditorial ?

Aborder ces questions est impératif si l'on veut pérenniser une conférence des métiers du journalisme. En vérité, il serait plus

judicieux d'en faire un événement biennal, deux années laissant un temps d'observation plus pertinent pour vérifier la réalité des changements dans la profession et engager des réformes profondes, validées par des périodes d'expérimentation. D'où la proposition d'organiser plutôt une « Biennale des métiers du journalisme ». Le délai de deux ans entre chaque manifestation aurait aussi l'avantage d'éviter un effet de répétition et un désintérêt par usure. Elle serait l'occasion, à la fois, d'actualiser l'état des métiers, de faire le point sur les évolutions, d'organiser des échanges sur chacun d'entre eux, ou sur certains d'entre eux, c'est-à-dire ceux déstabilisés par le changement, de lancer enfin des chantiers de réforme avec des tests suffisamment longs pour être pertinents. Il s'agirait d'être à la fois panoramique et concret pour donner aux éditeurs une approche plus stratégique des métiers et aux journalistes et futurs journalistes des perspectives professionnelles réalistes.

III) Esquisse de la première conférence

Nous proposons qu'elle se tienne sur une journée pour éviter un effet de dilution et parvenir à rassembler le plus grand monde possible.

Elle doit se tenir à Paris (la maison de la Chimie nous semble bien adaptée) pour réunir les principaux acteurs soit à la mi-décembre 2011.

L'architecture de la journée doit être simple. Elle repose sur l'approche de cette note d'étape.

Une matinée consacrée aux métiers avec une conférence d'ouverture pour présenter le travail de l'Observatoire des métiers (c'est-à-dire un constat et une démarche globale stratégique) puis une série d'ateliers sur les métiers en crise et les métiers en développement (c'est-à-dire des questions très concrètes répondant aux interrogations des professionnels).

L'après-midi débiterait par des ateliers et la conférence se refermerait par la présentation de propositions et leur mise en débat.

Le lieu serait ouvert aux professionnels et au public, ce qui permettrait notamment aux écoles d'organiser des rencontres et aux personnes intéressées d'assister aux tables rondes. Nous proposons une conférence ouverte et une transparence des débats.

Schéma de la journée :

-9 heures :conférence d'ouverture d'une heure sur le travail de l'observatoire des métier du journalisme.

-10 heures 15-11 heures 15 : informer sur le papier et informer sur internet, est-ce le même métier ? Débat, notamment, sur la fusion des rédaction

-11 heures 30- 12 heures 45 : les métiers du journalisme en crise et les nouveaux métiers ? Débat sur l'impact des nouvelles

technologies sur différents métiers : secrétariat de rédaction, révision, maquette, photo.

-Pause déjeuner de 12 heures 45 à 14 heures

-14 heures 15 – 15 heures 30 : la commission de la carte doit-elle être repensée ? Débat sur la définition du métier au delà de la question des revenus

-15 heures 45 – 17 heures : où se situe la responsabilité dans les médias ? Débat sur le problème de la direction de la publication et sur le suivi des pratiques (faut-il un instance de médiation ?).

-17 heures – 18 heures 30 : conférence de clôture avec débat sur des propositions en matière de formation.

-18 heures – 19 heures : conclusion d'un responsable gouvernemental présentant un plan d'action : lancement de chantiers de réforme et pérennisation de la conférence.

Conclusion

Au terme de ce rapport, nous souhaitons insister sur la nécessité de renforcer la représentativité, les compétence et les pouvoirs de l'institution qui, dans l'avenir, délivrera le diplôme de journaliste aux écoles.

L'enjeu est de redonner de la crédibilité à ces formations mais aussi à un métier aujourd'hui très contesté. La crise qui frappe les médias n'est pas qu'une crise économique, c'est aussi une crise de crédibilité. L'oublier serait faire fausse route.

Toute aussi important est le besoin d'offrir des choix d'orientation clairs à des étudiants qui ne peuvent s'y retrouver dans l'actuelle forêt d'écoles. Seule une validation reconnue, crédible et nationale permettra de résoudre cette difficulté.

Cette évolution permettrait, de facto, de recadrer, également, les critères de formation professionnelle.

Nous souhaitons insister sur la simplicité du système que nous esquissons dans ce rapport. Il ne propose pas une révolution mais une évolution qui se fonde sur un dispositif existant. Il a le mérite de ne pas reposer sur une architecture complexe. Il simplifie les lieux de décision et clarifie la situation actuelle.

D'une part, nous aurions une commission paritaire élargie qui labelliserait les écoles délivrant un diplôme débouchant sur le titre de journaliste.

D'autre part, la commission de la carte délivrerait la carte professionnelle de journaliste sur des critères revus en terme d'exigence.

Ce dispositif a le mérite de ne porter préjudice à personne. Il s'appuie sur l'existant pour le revaloriser.

Sur le plan politique, il n'a aucun effet pervers, bien au contraire.

Au moment où la métier de journaliste est mis en cause, la profession montrerait sa volonté de privilégier la qualité. L'opinion ne peut y voir qu'un progrès.

Les écoles, les éditeurs, et les syndicats voient leur rôle renforcé.

Quant à l'Etat, il devient un partenaire occupant une place claire aux côtés des autres acteurs.

Ce travail global de valorisation serait, selon nous, une œuvre républicaine nécessaire.